



Nantes, le 1er juin 2022

Objet : non-remplacement de personnels administratifs

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur de Ressources Humaines de l'Académie de Nantes

Nous formulons par ce courrier une alerte suite aux problèmes chroniques de non-remplacements d'agents dans les services ou les EPLE qui impactent le fonctionnement normal de plusieurs lieux de travail.

Ce constat du manque de remplaçants, nous avons déjà eu l'occasion de vous en faire part dernièrement au cours d'une audience avec les représentantes des personnels non-titulaires ATSS de CGT Educ'Action et il ne date pas de cette année

L'épuisement gagne les équipes et la cote d'alerte est atteinte. La situation toute récente de la DIPE 5 (2 postes vacants sur deux arrêts longs sans réelle solution pérenne de remplacement) témoigne bien qu'il y a urgence à apporter des solutions concrètes à moyen et long terme.

Plusieurs facteurs contribuent à la raréfaction de la ressource en personnels et il est urgent que l'Académie y remédie :

- **Manque d'attractivité de nos métiers** : c'est un constat très partagé que nos métiers sont de plus en plus techniques et nécessitent de former des agents sur la durée afin qu'ils puissent acquérir une culture de l'Education nationale et une connaissance de l'univers des services centraux ou des EPLE
- **Faiblesse des salaires** : l'absence de revalorisation de la grille salariale des non-titulaires et le tassement des grilles lié à l'inflation méconnaît complètement l'ancienneté des agents et ne présente aucune possibilité d'évolution salariale au cours de la carrière. L'absence de régime indemnitaire ne permet pas non plus la reconnaissance du travail effectué. De fait, des candidats potentiels ou des contractuels déjà dans le vivier préfèrent chercher un travail ailleurs qu'auprès du Rectorat de Nantes.
- **Précarité des affectations** : pour les contractuels affectés sur des remplacements de courte durée, la durée des contrats combinée à la faiblesse salariale n'est pas un gage de sécurité professionnelle et engage des agents à trouver mieux ailleurs. Ainsi, des postulants aux annonces de la DIPATE ne donnent pas suite ou démissionnent. D'autres annonces ne trouvent même pas de candidats.
- **Absence d'un corps de titulaires remplaçants** en nombre suffisant pour faire face aux urgences.

Ce constat du manque de remplaçants a également été fait pour les personnels enseignants et des solutions académiques ont été trouvées pour tenter de conserver ou d'augmenter le vivier (revalorisation salariale, prolongation des contrats, réflexion sur des CDD établis sur une période de 2 à 3 ans...)

Vous partagez sans nul doute le constat que les métiers des personnels ATSS-TRF ont autant de valeur que les métiers des personnels enseignants et la CGT Educ'Action demande par conséquent que des mesures d'urgence soient prises en direction de ces catégories de personnels pour :

- Redéfinir la politique académique des postes administratifs en engageant :
 - o Une politique volontariste d'augmentation du nombre d'Equivalents Temps Plein des postes administratifs visant à
 - Proposer des contrats sur de plus longues durées pour des contractuels sur des courts remplacements, (notamment pour les contractuels disposant d'une certaine ancienneté au sein de notre académie) afin de les « fidéliser » et de les rassurer quant à leur avenir professionnel
 - Réduire le nombre de vacataires au profit de contrats en CDD
 - Permettre la création d'un volant de titulaires remplaçants présents dans chaque département
 - Assurer la dotation d'ETP complets sur tous les établissements de l'Académie
 - Démontrer au Ministère les besoins impérieux de remplaçants dans notre Académie
- La revalorisation de la grille des agents non-titulaires CDD et CDI
- La facilitation de l'accès à la CDIisation des personnels non-titulaires et redéfinir une grille d'évolution de carrière
- Le développement et le renforcement des plans de formation des personnels à divers métiers administratifs
- Un recensement exhaustif des besoins en personnels exprimés par les EPLE et les services académiques afin d'établir un état précis du nombre d'ETP manquants pour l'Académie et afficher au Ministère le nombre d'ETP nécessaires au bon fonctionnement du service public d'Education.

Cette démarche volontariste sera également de nature à conforter les personnels de la DIPATE dans l'exercice de leurs missions et le sens de leur métier en termes de recrutement et de gestion des personnels.

Faute de mesures prises en ce sens, visant à améliorer et garantir durablement des conditions de travail décentes, nous ne pourrions qu'établir à nouveau le constat d'une dégradation croissante du fonctionnement de nos services et l'incapacité à répondre à toutes les exigences de nos métiers.

De plus en plus d'agents témoignent de leur mal-être professionnel, de la surcharge de travail, qui se traduit notamment par des arrêts maladie, des volontés de mutation ou de départ de l'Education Nationale. Si cela est moins visible aux yeux du grand public qu'un manque d'enseignants dans un établissement, ce n'en est pas moins douloureux et moins pénalisant pour le service public.

Ce n'est pas une fatalité et il est plus que temps que des signaux positifs soient donnés aux collègues administratifs de notre Académie.

En vous remerciant de l'attention que vous pourrez apporter à cette alerte et aux suites que vous ne manquerez pas d'y donner, veuillez croire, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Directeur de Ressources Humaines de l'Académie de Nantes en notre sincère considération.

Le secrétaire académique, Bertrand Colas,

Les élu.es au CTSA et à la CCP non titulaires ATSS-TRF CGT Educ'Action